

CDS INFO 25

COMITE DEPARTEMENTAL DE SPELEOLOGIE DU DOUBS



Murcielagos de CUBA

Numéro 38 Mars 97

SOMMAIRE

EDITORIAL	3
ASSEMBLEE GENERALE	4
• Bilan moral	4
• Bilan Financier	10
• Le Doubs en "stats"	10
NOUVELLES DU CDS	12
• Subvention du Conseil Général	12
• Jeunesse et Sport	12
• Recherche Bibliographique	12
• Vois	13
• Commission Protection	14
• Commission Plongée	15
NOUVELLES DES CLUBS	17
• G.S.C.Baume les dames	17
NOUVELLES DE LA FEDERATION	19
• Normalisation Européenne	19
• Historique des congrès	23
REVUE DE PRESSE	23

Comité Départemental de Spéléologie du Doubs.

Organisme décentralisé de la Fédération Française de Spéléologie

Ass. Agréée Jeunesse et Sport

Agréée au titre de la Protection de la Nature.

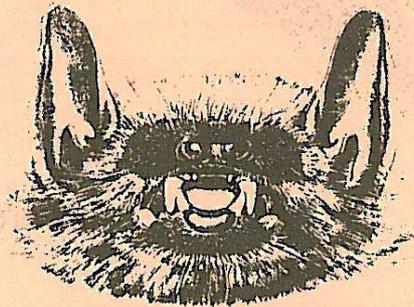
Commission PUBLICATION / CDS25

RESPONSABLE DE COMMISSION : PASCAL FREY. 37 AVENUE BUTTERLIN 25110 BAUME LES DAMES.

REDACTEURS : PASCAL FREY - CLAUDE PARIS

Les envois d'Articles, Echanges ou Abonnements sont à adresser au responsable de commission.

LA PUBLICATION DES ARTICLES DANS CDS INFO 25, N'ENGAGENT QUE LA RESPONSABILITE DE L'AUTEUR



EDITORIAL

Les journées d'étude 1996 de l'Ecole Française de Spéléologie organisées à Mandeuire nous ont valu beaucoup d'éloges et fait aussi intéressant, pas une seule critique. Pour une première, l'équipe organisatrice a montré qu'elle était capable de mener à bien une manifestation d'ampleur nationale et donner une excellente image de notre département. Je tiens à la remercier une fois de plus.

Et maintenant ?

On reste sur un succès ou on ose le rassemblement national ?

Beaucoup d'arguments et non des moindres m'incite à oser:

- Réunir des spéléos de tous les horizons du département pour travailler sur un projet majeur n'est plus une utopie (voir l'inventaire, les journées de Mandeuire).

- En nombre de fédérés, le Doubs est le cinquième département français.

- En 30 ans d'ancienneté, le Doubs n'a encore pas organisé de rassemblement national.

- Le Doubs est le département le plus karstique de France.

- Notre première organisation d'une manifestation nationale est un succès.

La toute première étape consiste à réunir une dizaine de personnes motivées et efficaces qui formeront le comité d'organisation, ensuite viendra le temps de prendre notre décision.

C. PARIS.

Ndlr : Voir historique des congrès page 23

CDS INFO SPECIAL

Inscrit dans les projets du Comité en début d'année, l'envoi d'un CDS INFO à tous les fédérés du département se fera avec le numéro **40** au mois de **septembre**.

Nul besoin, de rappeler ici, l'importance de l'information au sein de notre communauté spéléologique, bien des choses pertinentes ont été déjà écrites à ce sujet.

C'est donc tout naturellement que notre trimestriel s'impose comme le **LIEN** indispensable entre nos différentes structures; Pour autant qu'il paraisse avec régularité, et évolue, ce à quoi je m'emploie en permanence.

Aussi ce numéro spécial à très large diffusion, doit être la preuve que les spéléos du Doubs savent encore communiquer sur des sujets qui les rassemblent, et je serais heureux à cette occasion de recevoir des différents responsables de Clubs, Commissions, ou autres Auteurs, des articles (résumé d'explo, de camps d'été, dernière trouvaille,) et faire de ce numéro un bulletin à **l'image** des spéléos du Doubs.

Alors anticipez chers collègues! Envoyez-nous vos articles*, illustrations*, et on s'occupe du reste !...

P. FREY

* Date limite d'envoi : Mi Août.



ASSEMBLEE GENERALE

BILAN MORAL

ANNEE 1996

Nous nous étions engagés à l'assemblée générale de Jougue, sur trois grandes orientations: Développer les clubs et les préparer à l'avenir, faire rayonner la spéléologie régionale, développer la protection du karst tout en maîtrisant l'accès aux cavités. Nous y avons donc prioritairement concentré nos efforts sans pour autant négliger le quotidien.

1. VIE DU CDS :

1.1 VIE INTERNE :

Le Comité Directeur s'est réuni 6 fois à Besançon, Devecey, Mandeuve et Valdahon. A la première réunion en janvier, tous les responsables des clubs ont été conviés pour une présentation des orientations et de la politique définie par le nouveau bureau et ce pour la nouvelle olympiade. Treize clubs étaient représentés. Au cours de cette réunion également, nous avons pu recevoir leurs demandes et définir une liste des actions prévisionnelles pour l'année.

1.2 STATISTIQUES :

Pour la deuxième année consécutive, le nombre des fédérés dans le département est resté stable bien qu'un club le "CRONO SPELEO CLUB" ne se soit pas fédéré. Le fichier fédéral donne 236 membres répartis dans 16 clubs et 1 individuel.

1.3 RECOMPENSE :

Au cours de la soirée des "Trophées des Champions du Doubs" notre secrétaire Maryse Brugger a été récompensée, au titre de Dirigeante Méritante, pour son travail obscur et sa déjà longue carrière au sein du CDS.

1.4 SUBVENTIONS :

CONSEIL GENERAL

Dans le cadre du "Sport pour Tous", le Conseil Général nous alloue une subvention de 9000 F, en augmentation de près de 29% par rapport à 1995. Les Initiatives concernant l'animation, notamment les actions des clubs, la communication externe avec la plaquette destinée aux élus ont été prises en considération.

JEUNESSE ET SPORT

Six clubs et le CDS ont réalisé un dossier de subvention FNDS. A la suite de quoi, Jeunesse et Sport nous a attribué une subvention de 4500F, à comparer aux 5000F de 1995. Cette somme sera versée directement au CDS25, charge à lui de la répartir aux clubs qui se sont investis en cours d'année.

1.5 LOGO :

Le CDS a enfin trouvé son logo. Dessiné par Thierry Tissot, ce logo a déjà une belle histoire puisqu'il est sorti premier d'un concours national organisé par la Fédération. Celle-ci ne l'ayant pas utilisé, il a été retravaillé pour devenir l'emblème du CDS25.

1.5 AGREMENT JEUNESSE ET SPORT:

Les clubs fédérés n'ayant pas encore l'agrément Jeunesse et Sport ont été relancés individuellement pour qu'ils réalisent cette démarche importante pour la reconnaissance de leur association.

1.6 MICRO-BUREAUTIQUE :

Pour une gestion plus rapide et plus rationnelle, nous avons prévu de nous équiper en micro-informatique sur trois ans. Cette année le CDS a acheté un micro-ordinateur performant et un scanner.

2. SOUTIEN AUX CLUBS :

Le CDS souhaite ne plus être seulement un intermédiaire entre les clubs et les partenaires institutionnels, mais un réel "maître d'oeuvre" en assurant un soutien aux clubs qui s'investissent, participent et font ainsi rayonner notre discipline à tous niveaux. 1996 fut donc une année de mise en place et de test.

2.1 DEVELOPPER LES CLUBS :

Suivant des critères définis en début d'année, l'idée consiste à aider financièrement les clubs qui ont effectivement oeuvré en cours d'année. Parmi les actions prises en compte nous avons recensé : 3 expositions, 8 participations à des forums, fêtes ou congrès, 4 soirées conférence, 13 animations diverses, 6 sorties d'encadrement et 6 publications. Six clubs se partagent la somme de 5540F. (Liste détaillée des actions ci-jointe)

2.2 FORMATION :

BREVETES :

Le Doubs compte 2 nouveaux initiateurs sur les 3 candidats inscrits. Une bourse individuelle de 500 F leur a été octroyée.

WEEK-END TECHNIQUE:

La Commission Enseignement a organisé un week-end technique à Montrond-Le-Château qui a rassemblé 8 participants.

3. RELATION AVEC LES ADMINISTRATIONS :

DDJS :

Une réunion très constructive a eu lieu entre la Direction Départementale de Jeunesse et Sports et une forte délégation du CDS, l'ordre du jour étant la présentation du nouveau bureau, des orientations prises pour la nouvelle olympiade, des projets pour 1996 et des inévitables questions diverses. Le Directeur a reconnu notre programme ambitieux, a particulièrement apprécié notre projet de plaquette de présentation de la spéléologie aux élus et a promis de nous aider. Par contre l'enquête spéléologique dans les centres de vacances et de loisirs n'est pas reconduite cette année.

DRAC:

Une rencontre intéressante a eu lieu avec la Direction Régionale de l'Action Culturelle pour une présentation de notre discipline et des éventuels rapports avec l'archéologie. Nous avons pu définir une conduite commune à tenir en cas de découvertes de fouilles archéologiques clandestines. Le principe d'une réunion annuelle a été adoptée.

4. INFORMATION :

4.1 CDS-INFO :

Notre trimestriel CDS-INFO tourne maintenant à plein régime et les 4 numéros sont arrivés aux dates prévues. Un signe encourageant, quelques communications de club nous sont parvenues. Une revue de presse donne le reflet de l'activité spéléologique dans la région.

4.2 CAHIERS DU CDS :

Le CDS a réalisé la reproduction et la diffusion de 2 nouveaux cahiers du CDS, numéros 7 et 8, consacrés aux accidents en spéléologie et à l'organisation d'une expédition à l'étranger. Le numéro 9 consacré à l'organisation d'un rassemblement national était plus destiné au CDS et le numéro 10 traitant des assurances a été envoyé aux clubs directement par la Fédération.

4.3 OPERATION " SECURITE EN MONTAGNE " :

Le CDS a diffusé largement la plaquette d'information nationale sur la sécurité en montagne présentant de façon humoristique les dangers à éviter.

4.4 REPORTAGE :

Nous avons étreint un nouveau magazine "Destination Montagne n°1" avec un reportage de 5 pages sur la présentation de la spéléologie dans le Doubs et mettant en valeur les actions des spéléologues en faveur de la protection.

4.5 PLAQUETTE " LA SPELEOLOGIE DANS LE DOUBS " :

Une nouvelle plaquette de présentation de la " Spéléologie dans le Doubs ", entièrement revue et mise à jour, a été publiée. Elle est destinée aux élus, administrations, offices du tourisme d'une part, aux fédérés du département d'autre part et sera une excellente carte de visite au cours de nos prochaines réunions. Toutes les structures spéléologiques ont été sollicitées pour sa réalisation et la Direction Départementale de Jeunesse et Sports nous a particulièrement aidé en nous allouant une aide financière de 4000 F.

5. REGLEMENTATION :

Des textes d'application de la loi du 13 juillet 1982, destinée à améliorer la sécurité des sportifs, il résulte de nouvelles obligations s'imposant à l'exploitant d'un établissement d'Activités Physiques et Sportives (APS) et à l'éducateur sportif.

5.1 OUVERTURE D'ETABLISSEMENT APS :

En cours d'année, chaque club, ainsi que le CDS ont dû déclarer l'ouverture de leur établissement d'Activités Physiques et Sportives. La spéléologie étant un cas spécifique, deux circulaires émanant de la Ligue et du CDS ont incité les clubs à s'acquitter de cette tâche, qui doit améliorer la protection des dirigeants et leur à fourni les explications nécessaires.

5.2 REGLEMENTATION DE LA PROFESSION D'EDUCATEUR SPORTIF :

Les brevetés désirant enseigner, encadrer ou animer les activités physiques et sportives contre rémunération sont tenus de se déclarer

6. PARTENAIRES :

Bien que le GIPEK et le SSF25 soient autonomes, il est intéressant de souligner leurs activités qui ont été également très soutenues :

- Edition du tome III de l'Inventaire Spéléologique du Département du Doubs par le GIPEK et traitant des cantons d'Amancey, Levier, Ornans, Pierrefontaine Les Varans et Vercel. Le lancement de ce numéro, suivi d'un vin d'honneur a eu lieu à Ornans.

- Profitant d'une année relativement calme (2 interventions), le SSF en a profité pour réaliser de très nombreuses actions de formation, d'acquisition de matériel et à lancé une campagne de prévention.

7. RASSEMBLEMENT :

7.1 CONGRES REGIONAL :

Le deuxième Congrès Régional à Montrond Le Château a connu une bonne participation des fédérés du Doubs, avec de nombreuses communications. Le CDS pour sa part avait sorti son exposition.

7.2 RENCONTRE D'OCTOBRE :

Les sixièmes Rencontre d'Octobre, manifestation annuelle itinérante organisé par le Spéléo Club de Paris, ont eu lieu aux grottes d'Osselle. Un public de spécialistes a disserté pendant deux jours sur un sujet très technique: Les remplissages détritiques des cavités. Un week-end enrichissant mais qui n'a pas, malheureusement, motivé les spéléologues locaux.

7.3 JOURNEES EFS :

Le CDS et le GSAM se sont unis pour organiser cette manifestation traditionnelle de l'Ecole Française de Spéléologie au centre polyvalent de Mandeuve, et ce pour la première fois dans la région. Ce rassemblement national correspond aux vœux du CDS: Faire connaître le Doubs au niveau national et développer la participation à la vie fédérale. Une équipe dynamique a assuré trois jours durant le gîte et le couvert pour près d'une centaine de participants.

8. PROJET :

Nous avons prévu d'aider à la réalisation d'un film vidéo présentant le karst du département, notre discipline ainsi que des actions ponctuelles réalisées par les spéléos. Un cahier des charges, envoyer à tous les clubs, et ce deux années de suite, n'a pas reçu d'échos. Ce projet est donc mis en sommeil.

9. PROTECTION DU KARST :

GRAND CANAL :

Le GIPEK et le CDS ont travaillé en commun sur le projet de canal à grand gabarit. En dehors de toutes passions, nous nous sommes opposés à ce projet par le biais de la consultation. Les problèmes posés par le passage de cette liaison fluviale sur un karst sont sérieux, complexes, insoupçonnés et restent à étudier en détail drain par drain. Les spéléologues possèdent à ce sujet des renseignements et des observations uniques sur ce karst noyé, qu'ils comptent bien utiliser contre ce projet, les renseignements contenus dans les tomes II et III de l'inventaire étant dépassés.

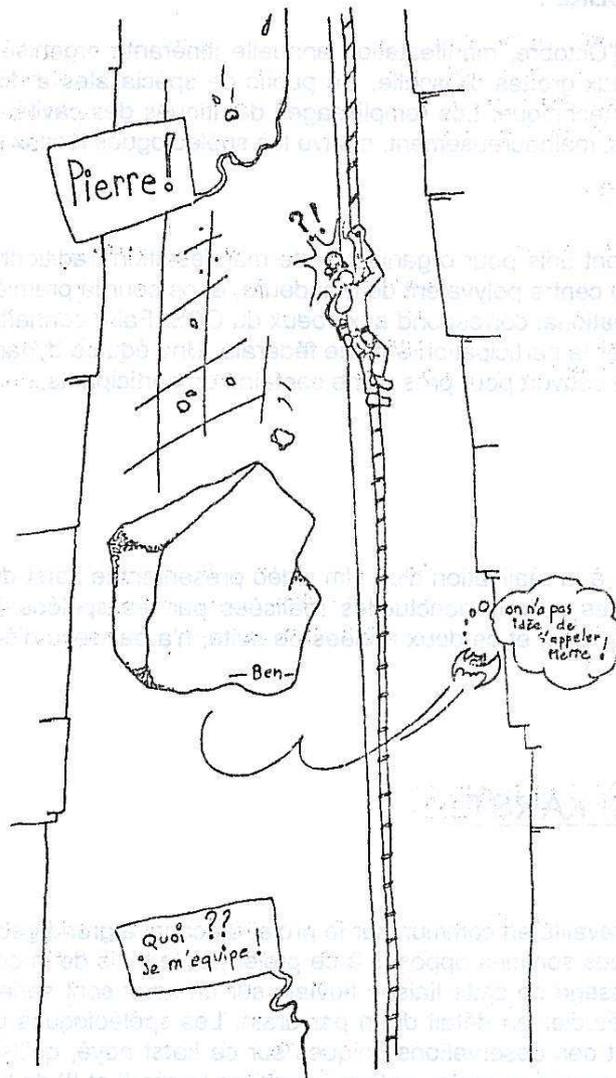
10. CONVENTION :

GROTTES DE BOURNOIS:

Notre projet de convention de gestion des grottes de Bournois est désormais en place. Pour ce faire, nous avons obtenu un avis favorable des administrations compétentes : Direction Régionale de l'Environnement, Service Départemental de l'Architecture du Patrimoine et du Paysage, Office National des Forêts, d'association de la nature : Commission de Protection de l'Eau. Finalement les deux cavités étant sur deux propriétés différentes, c'est deux conventions qui ont été passées avec la commune de Bournois et l'Association Foncière de Bournois. Ces conventions donnent un statut juridique au CDS pour poursuivre le projet qui s'articule autour de deux thèmes : Pérenniser l'accès aux fédérés, sauvegarder le site et le protéger. Une visite de présentation avec les administrations et associations concernées a eu également lieu. Un dossier contenant toutes les étapes de ce projet a été réalisé, envoyé à la Fédération et est devenu, d'après la Commission Environnement de la Fédération, une référence en ce domaine.

Ce début d'olympiade restera une année très riche et variée dans la vie du comité et montre qu'une équipe structurée et soudée peu mener à terme des sujets aussi différents.

Claude Paris



ACTIONS CLUBS 1996

décembre 1996

THEME	DESCRIPTION	Date	Organi sateur	Particip -ants	Méd ia
Exposition	-Découverte des Chaillets à Cademene	30/03	GCPM	≈ 100 p	oui
	-Protection du patrimoine souterrain et des chauves-souris à Rougemont	8-9/06	ASCR	≈ 100p + élus	oui
	- Fête de la nature et des migrations à Pont-De-Roide	21-22/09	GSAM	450	oui
Participation à des forums, fêtes, congrès,...	-Expo + stand au congrès régional à Montrond-Le-Château	12-13/10	GCPM	250	oui
	-Journées d'Octobre à Osselle	5-6/10	GCPM	≈ 40 p	oui
	-Journées d'Octobre à Osselle	5-6/10	GSAM	≈ 40 p	oui
	-Fête du Sport à Fontenelle	21/06	ASCR	≈ 100 p	
	-Stand + communication au congrès régional	12-13/96	GSAM	250	oui
	-Organisation journées EFS à Mandeuve	9-11/11	GSAM	≈ 90	oui
	-Organisation journées EFS à Mandeuve	9-11/11	GSFF	≈ 90	oui
-Organisation journées EFS à Mandeuve	9-11/11	GSCB	≈ 90	oui	
Soirée diapos, conférence, débat,...	-Conférence au congrès régional à Montrond-Le-Château	12-13/10	GSSF	250	oui
	-Conférence au congrès régional à Montrond-Le-Château	12-13/10	GCPM	250	oui
	-Conférence sur les Chaillets à Cademene	30/03	GCPM	52	oui
	-Conférence sur les Chaillets à Epeugney	16/11	GCPM	?	
	-Diaporama et débat à Chamesol	12/02	GSAM	≈ 100	oui
Animation, sortie d'initiation,...	-Sortie des pompiers de Verrière de Joux	04/	GCPM	10	
	-Sortie des habitants de Soye		GCPM	10	
	-Sorties lors du Congrès Régional	12-13/10	GCPM	50	oui
	-Visite du sentier karstique à Merey-Sous-Montrond	01/09	GCPM	63	oui
	-Sortie ados ville de Langres	8/96	GSSF	8	
	-Sortie ados Maison de Quartier de St Fergeux	3/96	GSSF	7	
	-Visite des Chaillets par la population locale après pompage	17/08	GCPM	20	
	-Sortie initiation à Meyrueis	16-19/96	SCMOr	8	
	- Sortie initiation à Vaillon Pont d'Arc	7-9/96	SCMOr	6	
	- Sortie découverte tout publique à Boumois		GSAM	15	oui
	- Sortie découverte tout publique à Gonvillard		GSAM	30	oui
	- Sortie découverte avec REAJIR à Gonvillard	5/10/96	GSAM	10	
- Sortie initiation Francas à Roide	16/7/96	GSAM	30		
Encadrement: Centre aéré, milieu défavorisé, CE,...	- Sortie scouts de Valentigney à Boumois	23/11/96	ASCR		
	-Sortie scouts de France	7/96	GCPM	55	
	-Sortie divers groupes	8/96	GCPM	≈ 100	
	-Chantier de jeunes au sentier karstique (4 jours x 10 jeunes)	8/96	GCPM	40 jour.	
	-Sortie éclaireurs de France	7/96	GCPM	150	
	-Parrainage JL Guegnot		GSSF		
	- Participation " Journée de l'Enfance " à Mandeuve		GSAM	≈ 50	oui
Publications: Bulletin club, CDS INFO,...	- Publication monographie sur le Crotot	96	ASCR		
	- Publication dans bulletin communal	6/96	GCPM		
	- Publication dans Sous Le Plancher	9/96	GCPM		
	- Articles dans la presse locale		ASCR		
	- Articles dans la presse locale		GCPM		
- Articles dans la presse locale		GSAM			

BILAN FINANCIER

Le compte de résultat, ci-après, fait apparaître un déficit de 1305 F. Ce qui constitue néanmoins un bon exercice compte tenu de l'achat nécessaire de matériel micro-informatique.

Il n'a pas été retenu la pratique de l'amortissement dans sa présentation comptable, cet investissement ayant un caractère tout à fait exceptionnel.

A noter également un faible montant des dépenses de fonctionnement du Comité Directeur.

Le CDS ne disposant pas de ressources propres importantes, sa dotation financière repose pour une grande partie sur les subsides des collectivités publiques.

Si des progrès sont constatés sur le niveau global des subventions, l'effort reste à poursuivre en obtenant notamment l'adhésion d'une majorité de club affilié dans le montage de ces dossiers. (Voir page 12)

P. FREY

COMPTE de RESULTAT 1996

	NATURE	DEPENSES	RECETTES	Observations
1	SUBVENTIONS et AIDES	3815,00	19500,00	
2	COTISATIONS	400,00	1400,00	
3	FONCTIONNEMENT Bureau CDS	2773,75		
4	FONCTIONNEMENT Comité Directeur	923,40		
5	PROJETS CDS 25	34005,45	23905,30	
6	Co. PUBLICATION - INFO	3850,80	605,00	
7	Co. ENSEIGNEMENT FORMATION	1795,86	1200,00	
8	Co. ENCADREMENT	1259,40	2830,00	
20	PRODUITS FINANCIERS et EXCEP.		802,73	
	Charges Constatées d'AVANCE	2725,00		Aides aux clubs
	Totaux	51548,66	50243,03	-1305,63

LE DOUBS EN "STATS"

Source: Statistiques Fédérales

Notre département avec 236 membres répartis en 16 clubs se positionne à la 5^{ème} place des départements spéléologiques français, et la 6^{ème} si l'on tient compte des Individuels.

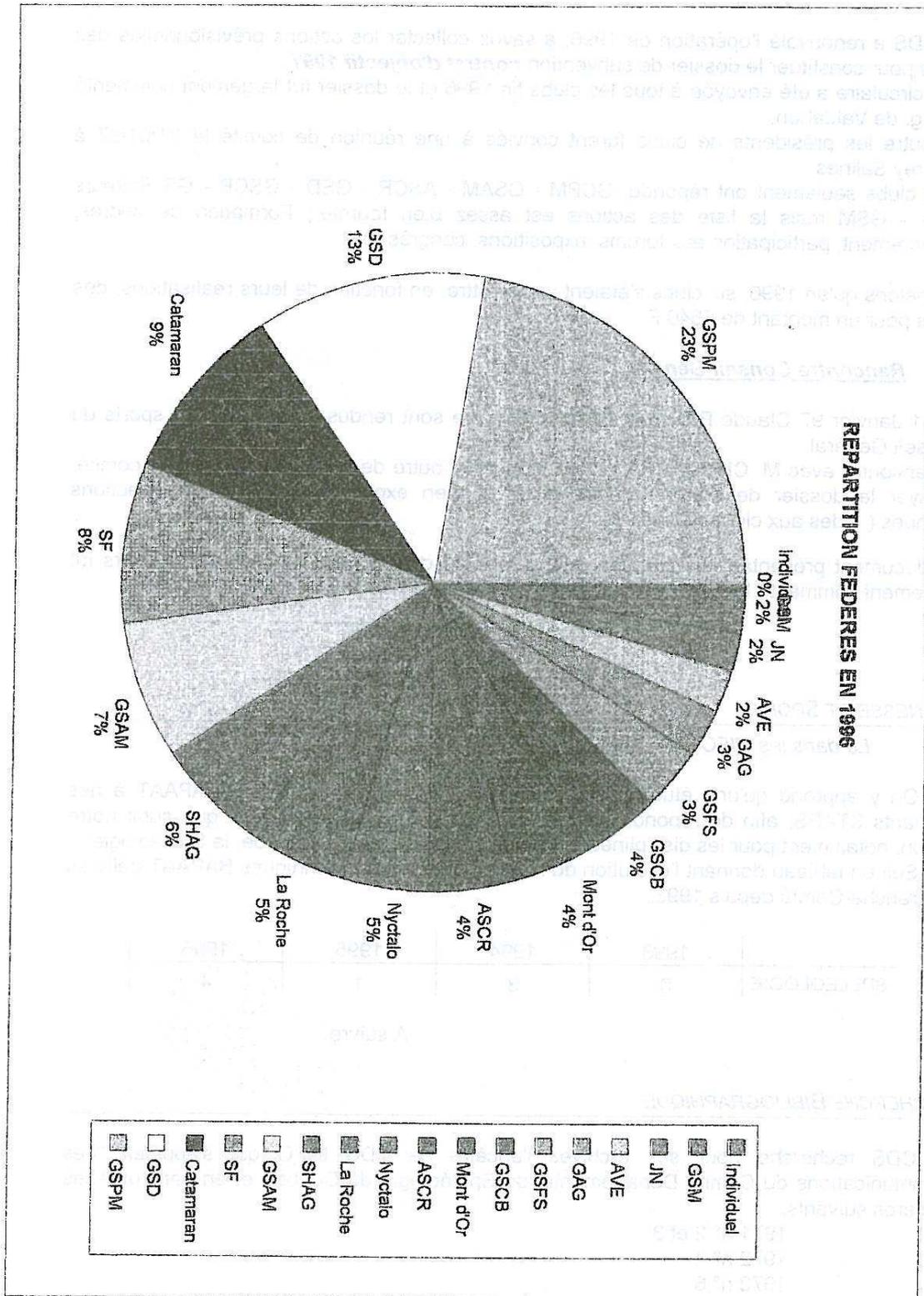
36 féminines représentent 15 % de ses effectifs, et compte 10 jeunes de moins de 18 ans.

Le tableau suivant reprend les 8 départements qui franchissent le seuil des 200 fédérés, et représentent 27 % de la FFS.

Département	Clubs	Membres Clubs	Individuels	Total	% Fédération
Hérault	27	362	21	383	4,85
Rhône	17	280	17	297	3,76
Bouches du Rh.	24	289	5	294	3,72
Gard	19	256	6	262	3,31
Paris	19	230	8	238	3,01
Doubs	16	235	1	236	2,98
Isère	17	202	24	226	2,86
Lot	15	207	1	208	2,63
FEDERATION	575	7640	258	7895	27,12

P. FREY

Avec une étonnante stabilité depuis 1992, 4 clubs regroupent la moitié des fédérés du département.



NOUVELLES DU CDS

SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL

Le CDS a renouvelé l'opération de 1996, à savoir collecter les actions prévisionnelles des clubs pour constituer le dossier de subvention **contrat d'objectif 1997**.

Une circulaire a été envoyée à tous les clubs fin 1996 et le dossier fut largement commenté à l'A.g. de Valdahon.

En outre les présidents de clubs furent conviés à une réunion de comité le 31/01/97 à Miserey Salines

Sept clubs seulement ont répondu, GCPM - GSAM - ASCR - GSD - GSCB - GS Spiteurs Fous - GSM mais la liste des actions est assez bien fournie. (Formation de cadres, encadrement, participation aux forums, expositions, congrès...)

Rappelons qu'en 1996, six clubs s'étaient vu remettre, en fonction de leurs réalisations, des aides pour un montant de 5540 F

Rencontre Conseil Général

Le 31 Janvier 97 Claude PARIS et Pascal FREY se sont rendus au service des sports du Conseil Général.

La rencontre avec M. CHOUADRA, nous à permis, outre de donner un visage au comité, d'étayer le dossier de subvention-projets 97 et d'en expliquer les méthodes d'actions retenues (aides aux clubs affiliés...).

Un document présentant les grandes orientations du comité pour l'olympiade en cours fut également commenté lors de cette rencontre très constructive.

C.PARIS - P.FREY

JEUNESSE ET SPORT

Lu dans les INFOS du Doubs n°17-4° Trimestre 96

On y apprend qu'une étude est en cours pour ouvrir une formation BAPAAT à des étudiants STAPS, afin de répondre aux demandes à caractère saisonnier que subit notre région, notamment pour les disciplines comme le Canoé-Kayak, l'Escalade, la Spéléologie.

Suit un tableau donnant l'évolution du nombre de supports techniques BAPAAT délivrés en Franche-Comté depuis 1993.

	1993	1994	1995	1996
SPELEOLOGIE	0	3	1	4

A suivre...

RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE

Le CDS recherche pour ses archives l'ancêtre de CDS INFO qui s'appelait "Les Communications du Comité Départemental de Spéléologie du Doubs", et en particulier les numéros suivants.

- 1971 n° 2 et 3
- 1972 n° 4
- 1973 n° 6
- 1974 n° 7

Si par bonheur, vous possédez dans vos archives personnelles une de ces antiquités, je vous serais reconnaissant de me le signaler. Merci d'avance.

Claude PARIS

VOLS

Les vols dans les voitures laissées en bordure des cavités, pendant que leurs occupants sont en exploration, ne sont pas nouveaux dans le département. Nous connaissons tous des spéléos qui ont subi ce genre de désagrément, parfois nous l'avons vécu nous même. Des plaintes sont régulièrement déposées aux gendarmeries, les gendarmes font des rondes et des enquêtes, quelques pilleurs ont été identifiés.

Deux faits nouveaux viennent de se dérouler en des points complètement différents du département et ont jeté l'émoi dans la communauté spéléo. Ces dangereux personnages n'hésitent plus à mettre en

danger les explorateurs pour les retarder et piller en toute tranquillité. (Voir article de presse)

Que pouvons nous faire ?

Nous ne sommes pas des policiers et nous n'allons pas passer nos week-ends en planque, mais nous connaissons très bien le terrain, les différents accès autour des cavités et nous faisons parfois des observations fortuites de quidam passant dans ces endroits retirés. Il suffirait de prendre un signalement précis, l'heure exacte de l'observation, de regrouper ces informations et on obtiendrait peut être des indices intéressants.

On pourrait essayer!.

C Paris

Vol de matériel

Durant le week-end du 19 et 20 octobre 1996, nous avons décidé de faire une sortie dans le Doubs. Après un voyage sans histoire et un repos bien mérité, nous étions prêts à descendre dans la Baume des Crêtes à Déservillers.

Au parking, à côté du stade abandonné, nous avons fait la connaissance d'une autre équipe de cinq personnes qui avaient l'intention d'explorer le même trou que nous (nous, nous étions quatre).

Nous avons équipé le puits en double après avoir installé deux mains courantes pour descendre la doline qui est assez pentue.

Après une exploration de quelques heures, les deux équipes remontent presque simultanément le puits de 40 m qui mène à l'extérieur. Quelle ne fut pas notre surprise en découvrant, en haut du puits, la disparition des deux mains courantes. En effet, une ou des personnes avaient, durant notre progression sous terre, coupé les deux cordes. L'une était sectionnée presque à la base du puits de 40 m, l'autre était tranchée un peu plus haut. Dans tous les cas, il a fallu que l'un de nous remonte, avec un minimum d'assurance, la doline instable afin de réinstaller une corde pour permettre aux huit autres membres des deux équipes de sortir en sécurité.

Comme vous vous en doutez, les deux voitures avaient été ouvertes, sans effraction (ce qui montre l'expérience de celui ou ceux qui ont fait cela) et tout l'argent avait disparu.

Le vol en lui-même, bien qu'il soit condamnable, est un risque que nous assumons et nous essayons, dans la mesure du possible, de le minimiser en laissant le moins possible de choses dans les voitures. Par contre, le fait que cet ou ces individus coupent nos cordes et mettent ainsi nos vies en danger nous révolte. Nous qualifions de lâches cette ou ces personnes, qui non seulement ont profité de notre absence prolongée sous terre pour cambrioler nos voitures mais qui ont également perpétré un acte "criminel" sans grands risques pour eux. Peut-être qu'un jour il ou ils auront la joie de découvrir la spéléologie et notre respect de la corde, seul lien avec la sortie !

Evidemment, nous avons porté plainte auprès de la gendarmerie locale.

Cet article n'a qu'un seul but : sensibiliser tous les spéléologues car c'est par l'information et la vigilance de chacun que nous pourrions combattre ces faits.

En espérant que cet acte reste exceptionnel.

Patrice GOURDET
Président du T.R.A.C., 91590 La-Ferté-Alais

Spéléos piégés et dépouillés

Des pierres ont été basculées dans le gouffre qu'ils exploraient. Pendant qu'ils se libéraient, des voleurs ont visité leurs véhicules.

ER 6-02-97

MONTBELIARD — « C'est presque criminel », commentait hier Gérard, un des membres du club spéléo Cata-maran de Montbéliard.

Dimanche, Gérard explorait le gouffre des Bruyères situé au-dessus de Villars-les-Blamont. Il était arrivé en début d'après-midi avec d'autres spéléos, issus de son club ou du club de Mandeure. Le petit groupe rejoint sous terre un groupe de Bisontins. Au total : ils sont neuf à s'aventurer dans ce gouffre.

« En remontant, on a eu la désagréable surprise de constater que l'entrée était bouchée » raconte Gérard. Pour lui aucun doute : des pierres qui avaient été utilisées lors d'une récente opération de sauvetage ont été poussées

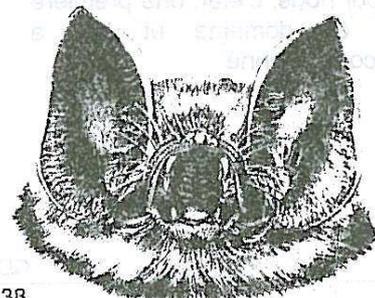
« volontairement » dans l'entrée. Afin de freiner la sortie des spéléos.

Le geste ne serait pas gratuit. Pendant que les hommes se démenaient sous terre, un ou plusieurs voleurs ont fracturé leurs véhicules garés près de la villa des Roses.

Heureusement, les spéléos s'en sont sortis sans assistance extérieure vers 19h. « Le problème, ce n'est pas qu'on soit resté deux heures bloqués. Si il y avait eu un orage, on était dedans... »

Les voleurs ont fait main basse sur des jumelles, du matériel photo, des papiers. Plainte a été déposée auprès de la gendarmerie locale.

Olivier BOURAS



COMMISSION PROTECTION

A propos de la Grotte de BOURNOIS (Doubs)

Vous avez pu lire dans un précédent Spélunca que des spéléos de Côte d'or avaient découvert d'intéressantes suites dans la grotte de Bournois. Si ces spéléos sont actifs dans la désobstruction sur Bournois, le CDS du Doubs l'est aussi sur cette même grotte afin de sauver ce qui peut encore l'être, voire sauvegarder le libre accès à la cavité suite aux excès de la fréquentation et des débordements de quelques irresponsables qui provoquent un ras le bol tant du coté de la mairie que des riverains

Conscient de ces problèmes qui ne vont qu'en s'empilant surtout après la découverte du nouveau Bournois, le CDS 25, à après deux ans de négociations, passé des conventions avec les propriétaires :

Pour la grotte de la Malatière; avec l'association foncière née du dernier remembrement et qui regroupe les propriétaires privés.

Pour la petite grotte, dite grotte de la doline, avec la commune de Bournois.

Il faut savoir que ces sites sont classés depuis 1912 et que les feux et le camping y sont donc interdits. De plus, toute modification des lieux tant dessous que dessus doit recevoir l'aval du ministère de l'environnement (DIREN) et commission des sites. Enfin, la petite grotte étant dans une zone soumise au régime forestier, il faut l'accord de l'ONF. A noter aussi la participation de la CPE (Chauves souris) qui nous a été d'un grand apport. Cela montre bien l'utilité de travailler avec d'autres associations.

Pour nous, c'était une première dans ce domaine et l'on a beaucoup tâtonné.

Essayez donc d'imaginer pour des novices comme nous les réunions (dont nous avons la maîtrise d'oeuvre) pour faire passer nos motivations, les modifications que nous souhaitons apporter aux sites, le contenu de notre convention et enfin convaincre tous les acteurs. Le tout avec des apprioris sur les spéléos à cause des poubelles, des dégradations en surface (feux, bois coupé, passage des voitures dans les récoltes, camping sauvage), gênes occasionnées aux riverains, chasseurs, cultivateurs, casses et détritux dans la cavité et dérangements des chauves souris. Nous avons eu droit à tous ces griefs.

Vous discutez, faites cuire à feu doux et au bout de deux ans vous obtenez une convention et l'accord et la confiance des administrations concernées pour quelques pancartes, une barrière, la mise en biotope de la galerie nord et la réhabilitation du site souterrain lors des prochaines journées de l'environnement 1997.

Tout n'est pas encore terminé car il reste le financement. Pour cela les discussions continuent avec les politiques et 1997 devrait voir aboutir nos démarches.

Malheureusement, notre travail a été sérieusement mis à mal la veille de Noël suite à un coup de téléphone du tout nouveau Maire de Bournois, Monsieur Roussey, me signalant que des visiteurs de la grotte avaient abattu des sapins de taille respectable avant de les traîner avec un 4x4 pour certainement faire un feu de camp. Ces actes ayant eu lieu dans une propriété privée, les gendarmes ont été saisis de l'affaire. De plus les poubelles continuent de s'amonceler le long du chemin et la commune les ramasse à ses frais. On pourrait ajouter à ces actes les dégradations commises dans le nouveau Bournois (casse volontaire des concrétions, souillures des parois, dépôts de carbure, non- respect du balisage mis en place par nos collègues Bourguignons).

Nous demandons aux spéléos témoin de tels actes de les signaler, soit à nous soit au maire de Bournois. Ce n'est pas de la délation mais une bonne action destinée à sauver ce qui peut encore l'être et principalement l'accès à la grotte.

Appel est également lancé aux bénévoles pour le nettoyage du site (début juin). Renseignements auprès du CDS

Le responsable de la commission protection
R BRUN

COMMISSION PLONGEE

RESULTAT DU QUESTIONNAIRE DE PLONGEE :

Voici la liste des plongeurs du Doubs établie à partir des fiches de renseignement qui m'ont été retournées :

GSD	FAIVRE	Cyril	La combe au Prest 25320 Byans sur Doubs	03.81.80.29.72
ASCR	GUIGNARD	Stéphane	9 rue de Turenne 90000 Belfort	03.84.22.34.69
GSD	LOEILLOT	Jef	62 cité du Maroc 25230 Boussières	03.81.56.63.73
GSAM	VERGON	Philippe	13 rue du Vannet 25310 Abbevillers	03.81.33.71.71

IL ME SEMBLE QU'IL Y EN A D'AUTRES QUI SE CACHENT !

J'aimerais pouvoir aller plus loin dans la connaissance des plongeurs de tout type, ainsi que dans le recensement de leur matériel. Si vous avez le sentiment de vous connaître entre vous, peut-être est-il des nouveaux arrivés dans la région - dont je suis, qui souhaiteraient intégrer la famille des têtards doubistes... Cela peut par exemple commencer par l'établissement d'une liste avec numéros de téléphones, ce que je me propose de faire.

Voici donc une réédition du questionnaire, pour laquelle j'aimerais obtenir plus de réponses que précédemment (je sais que c'est barbant un questionnaire, aussi si vous préférez qu'on fasse ça à une table de café, chez vous devant votre photo à la source X, ou chez moi devant une bière; appelez-moi ou au-moins envoyez-moi vos coordonnées par la poste, par téléphone, par le CDS, par ce que vous voulez !).

Mais d'abord quelques infos :

- pour ceux qui veulent faire des stages de plongée dans le coin (voir le Spélunca n°64 de Décembre 96 pour les stages nationaux) :

INITIATION en Bourgogne : 7 et 8 juin 97

Philippe BRUNET 21 rue L. Fablet 94200 Ivry/Seine Tél. 01.46.72.03.62

PERFECTIONNEMENT dans l'Ain : 8 au 11 mai 97

Joëlle LOCATELLI 4 rue C. Bernard 01800 Bellignat Tél. 03.74.73.42.43/24.85

- pour ceux qui veulent s'abonner à **INFO PLONGEE** (ou au-moins demander le N°71 spécial fil d'ariane de février 96, très utile...) :

Christian LOCATELLI 94 rue Michelet 01100 Oyonnax Tél. 03.74.77.16.01

Questionnaire remis à chaque club spéléo - 3ème version.

- Merci de transmettre à tout plongeur individuel de votre connaissance -

JE FAIS APPEL AUX RESPONSABLES DE CLUB POUR QU'ILS RECUPERENT CES QUESTIONNAIRES AUPRES DE LEURS PLONGEURS ET ME LES FASSENT PARVENIR

Ce questionnaire a pour but de collecter quelques infos pour :

- 1) d'éventuels secours (mise à jour des fiches signalétiques du Spéléo Secours Français et établissement d'un dossier "un siphon / un plongeur")
- 2) d'éventuelles rencontres entre plongeurs, sous la forme que vous désirez et leur ferez prendre (portages en fond de trou, explos communes, etc.).

Nom du club :

Le Plongeur :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. domicile :

travail :

répondeur O / N

Merci de remplir les renseignements ci-dessous :

- () J'ai déjà envoyé une fiche signalétique SSF, pouvant être utilisée en cas d'intervention en plongée souterraine, à R. LEPENNEC (), J. MICHEL (), ().
() Je désire recevoir une fiche vierge pour le faire ou mettre à jour ma fiche.

Et pour me permettre de mieux vous connaître ...

Je plonge depuis : 19 __ __. J'ai plongé entre 19 __ __ et 19 __ __.

Fréquence moyenne : __ fois / mois. J'ai plongé #__ siphons et en connaît #__ bien.

Je pratique : () la visite () l'explo

Je plonge plutôt () en fond de trou () les résurgences

() partout où il y a de la tère à faire.

Plongées usuelles : Profondeur :

Longueur :

Je plonge () seul () avec :

Ce que j'attends d'une commission plongée sur le département :

Siphons sur lesquels je peux apporter mes connaissances : (indiquer votre niveau en tant que : (I) Inventeur, (E) quipement, (B) alade et nombre de plongées dans le siphon)

NOUVELLES des CLUBS

G.S.C.BAUME LES DAMES.

RECONNAISSANCE SPELEOLOGIQUE A CUBA

Le Groupe Spéléologique de Clerval-Baume les Dames (GSCB) a effectué un séjour spéléologique à Cuba du 12 au 25 février 1997. Il s'est déroulé dans la région de Holguin, située à l'est de l'île.

Ce voyage avait pour objet la reconnaissance de deux zones karstiques en vue d'une expédition future, peut-être en 1998.

Participants: Claude et Roland Gauthier, Pascal Frey, Denis Perrin, Denis Motte.

Zone de Pinarès de Mayari:

Cette région montagneuse se situe à environ 55 kilomètres au sud-est de Holguin. Elle culmine à 995 mètres d'altitude à La Mensura. Le massif est généralement couvert de pins sous lesquels on cultive le café. De vastes étendues ont été défrichées pour y effectuer des cultures potagères ou de l'élevage de bovins. Une zone importante est cependant recouverte d'une forêt tropicale intéressante qui contient des reliefs karstiques.

Du point de vue géologique, l'ensemble est constitué d'un noyau de roche métamorphique (serpentine) formant un niveau de base qui peut être recouvert de dépôts calcaires d'assez faible épaisseur, dans lesquels les cavités se développent.

La zone étudiée est drainée par le Rio Piloto, affluent du Rio Mayari qui se jette dans l'Atlantique dans la baie de Nipe, à une vingtaine de kilomètres au nord.



Phénomènes karstiques étudiés:

CUEVA FRIA:

Cette grotte à plusieurs entrées est constituée de galeries généralement de bonnes dimensions. Il s'agit d'un réseau le plus souvent fossile sauf dans ses parties profondes où l'on rencontre un ruisseau qui se perd non loin de l'entrée principale. Celui-ci appelé Arroyo La Chivera semble resurgir un peu plus en aval pour se jeter dans le Rio Piloto après un bref parcours aérien. Son débit relativement faible pendant cette période doit devenir très important à la saison des pluies, ce qui provoque l'engorgement des galeries inférieures de la grotte.

Nous avons topographié environ 900 mètres de galeries dont la plupart avaient déjà été parcourues par les autochtones. Il est probable que nous ayons exploré environ 150 à 200 mètres de conduits nouveaux, mais plusieurs points restent à revoir.

TRAVERSEE DU RIO PILOTO

La rivière circule dans un canyon de plus en plus profond avant de disparaître sous terre dans une vaste perte pour réapparaître plus en aval au niveau d'un grand porche encadré d'une végétation luxuriante. La longueur de cette traversée souterraine n'est pas connue avec certitude par manque de carte, la zone de surface étant constitué d'un lapiaz accidenté recouvert d'une forêt dense.

Nous avons reconnu les deux extrémités de cette percée hydrologique sans pouvoir conclure faute de matériel adapté. Dans les deux cas nous butons sur des plans d'eau profonds à une centaine de mètres des entrées. Il faut tout de même préciser que malgré la température du ruisseau d'une inhabituelle clémence pour des spéléos du Doubs, le cadre n'encourage guère à la natation sans un minimum de protection. L'eau brunâtre souillée par les déjections des chauve souris, les troncs d'arbres coincés par les crues, les tarentules sur les parois et même les serpents sur les berges incitent à un minimum de précautions!

En tout état de cause, le parcours souterrain complet ne semble pas devoir dépasser quelques centaines de mètres.

Zone de la Sierra de Gibara:

La Sierra de Gibara se développe à une quinzaine de kilomètres de la petite ville de Gibara, située en bordure de mer, à 25 kilomètres au nord-est de Holguin.

Ce karst côtier recouvert d'une végétation dense culmine vers 400 mètres d'altitude et recèle plusieurs cavités connues.

Nous y avons fait une simple reconnaissance avec visite partielle de la Cueva de la Fontaine, grotte fossile très sèche. Ce site nous a surtout permis d'organiser une journée d'initiation technique pour notre Ami Cubain Pedro.

La zone semble intéressante mais très difficile d'accès. La prospection n'est possible qu'en ménageant des sentiers à la machette dans une broussaille épaisse et piquante, sous un soleil de plomb... Il doit exister pourtant de grands réseaux souterrains car on connaît des sources importantes au niveau de la cote. La merveilleuse vasque bieu-tée de El Tanque Azal donne accès à 2800 mètres de galeries noyées incomplètement explorées par des tchécoslovaques en 1989 et des Espagnols en 1995. Quel bel objectif pour des spéléos plongeurs!

Conclusions

Ce voyage nous a permis de prendre contact avec la spéléo tropicale et son ambiance si particulière.

La poursuite des travaux dans cette région dépend de plusieurs facteurs, notamment des difficultés d'accès nécessitant des autorisations et des moyens de transport adaptés. Certaines zones prometteuses sont malheureusement situées sur des terrains militaires.

Le manque de cartes précises constitue également un sérieux handicap.

Au-delà du domaine strictement spéléo, ce voyage a été l'occasion de rencontres extrêmement enrichissantes avec la population. Nous avons bénéficié d'un accueil très sympathique et nous avons pu prendre la mesure des difficultés matérielles considérables rencontrées par les Cubains dans leur vie de tous les jours.

Ceci ne peut que nous inciter à approfondir nos relations avec nos nouveaux Amis des Caraïbes.

Denis MOTTE

Lors d'une brève visite au siège de la Société Spéléologique de Cuba, à la Havanne, nous rencontrons le secrétaire coordinateur qui nous exprime, entre autres, le plaisir que les cubains auraient à recevoir des publications françaises.

Si votre club souhaite faire parvenir une publication, nous nous chargerons de l'envoi. Contactez nous !

NOUVELLES de la FEDERATION

NORMALISATION EUROPEENNE

Au terme des décrets n° 91.1414 du 31 décembre 1991 et n°94.689 du 5 août 1994 Tous les matériels utilisés par les spéléologues doivent depuis le **1er Juillet 1995**, être du matériel normalisé "CE".

Face à cette **obligation** bien des interrogations subsistent.

Quels sont les matériels normalisés ou non?

Peut-on prêter du matériel individuel ou collectif ?

Où se situe la responsabilité des dirigeants en cas d'accident ?

Etc...Etc...

Depuis le dernier trimestre 96, le groupe de travail fédéral VG Norm. Planche et tente d'apporter les premiers éléments de réponses. En attendant, dans les prochains mois, une plus large information par la Fédé sur la conduite à tenir et les précautions à prendre, voici un premier point assez complet sur la situation.

Objet : Point sur les normes européennes, bilan des actions de V.G.Norm

Suite à l'article sur la normalisation européenne dans le dernier Info-EFS n°30 il y a six mois, les choses se sont, comme le disait Rémy Limagne, mises en place. Le groupe de travail fédéral V.G.Norm, constitué d'experts de la fédération a été créé lors du Comité Directeur fédéral d'octobre 1996. Ce groupe de travail, sous la responsabilité du président de l'EFS regroupe à ce jour neuf personnes : Christian DODELIN, Jacques GUDEFIN, Jean-Pierre HOLVOET, Christian LOCATELLI, Jacques ORSOLA, Joël POSSICH, Guy QUER, Bernard TOURTE et Olivier VIDAL (coordinateur V.G.Norm).

V.G.Norm a pour rôle :

- de rassembler l'information sur la normalisation concernant nos activités
- de rassembler les avis techniques au sein de la fédération sur les projets de norme CE qui nous concernent
- de représenter les spéléos français, les clubs et structures fédérales face aux différents interlocuteurs concernés par les normes CE :

- * AFNOR et ses laboratoires certifiés
- * CEN (Commission Européenne de Normalisation)
- * les ministères français (Jeunesse & Sports, Travail et Industrie, Economie)
- * les fabricants de matériels
- * les autres fédérations sportives comme nous concernées

La position de ce groupe de travail est une position de vigilance face à ces processus de normalisation. En effet, il ne sera pas possible d'y échapper, mais il est du devoir de la fédération de faire valoir le point de vue spéléo afin que les spéléos et leurs structures, des clubs aux commissions nationales, ne soient pas pénalisées par une réglementation arbitraire.

Une information complète sur l'attitude à adopter face aux normes CE en spéléo en tant que président de club, responsable de matériel, responsable de stage, breveté fédéral ou spéléologue actif au sein d'un club sera réalisée dans le Spelunca n°66 de juin 1997. Néanmoins, voici en attendant l'état de la situation actuelle au niveau des normes CE telles qu'elles nous concernent.

LA SITUATION ACTUELLE EN MATIERE DE NORMES CE SUR LES MATERIELS

Aujourd'hui tous les matériels, individuels ou collectifs, utilisés en spéléologie sont concernés par la normalisation CE. Ils sont classés en EPI catégorie 3, c'est à dire des Equipements de Protection Individuelle destinés à protéger contre des dangers mortels (chutes de hauteur d'après le jargon CE). Ces normes sont soit en projet soit déjà sorties mais à moyen terme tous les matériels auront leur norme CE. A l'heure actuelle la plupart des matériels portant le marquage CE font référence à des normes qui ne sont encore qu'à l'état de projet ! En gros, seuls les éclairages et les combinaisons que l'on a sur le dos ainsi que les bottes ne sont pas concernées.

Le premier élément important est qu'il n'y a aucune obligation de quelque sorte que ce soit pour le matériel personnel de tout un chacun. C'est à dire que chaque spéléo est libre de faire ce qu'il veut avec son matériel personnel. Il peut à

l'extrême, descendre si il le veut, avec un trombone sur de la 2mm tant qu'il est le seul à utiliser ce matériel qui lui appartient. Après, il y a bien sûr les aspects de couverture d'assurances qui sont traités plus loin.

Hors de ce cas général, est concerné le matériel mis à disposition, c'est à dire, que l'on prête, loue, vend, achète, partage, etc... Et les situations sont donc multiples et variées, il peut s'agir de matériel individuel prêté ou loué à un débutant par un club ou lors d'un stage, du matériel collectif dans un club (le président en est responsable), ou dans un stage (le responsable du stage en est responsable, voire le président de la structure détentrice du matériel ...), et tout simplement toute situation dans laquelle quelqu'un utilise un matériel qui ne lui appartient pas personnellement.

Ceci est la situation qui existe seulement pour quelques matériels aujourd'hui, et telle qu'elle va être généralisée à tous les matériels par les législateurs à moyen terme, c'est à dire d'ici la fin de l'année 1997 d'après les ministères concernés, voire plus si le dossier traîne quelques peu. Où en est donc la situation aujourd'hui ?

DES DECRETS ET DES NORMES ...

Les normes CE une fois établies au niveau de l'Union Européenne, sont appliquées par des décrets nationaux dans chaque pays. En France le premier décret concernant les EPI (Equipements de Protection Individuels), c'est à dire les matériels que nous utilisons, est sorti le 31 décembre 1991. Il s'agit du décret de loi n° 91-1414, transposé dans le Code du travail du ministère de l'Industrie en 1992 dans l'article R 233-155, qui indique qu'il est interdit de prêter ou de louer tout type d'EPI catégorie 3. Ce qui théoriquement empêche tout prêt de matériel spéléo en France depuis plus de 5 ans !

Le pot aux roses n'a été découvert par la FIFAS (fédération des fabricants) et dénoncé par la Fédération de la Montagne qu'en juillet 1996 ! Les services ministériels ne s'étant pas rendus compte pendant quatre ans qu'en sortant ce décret, initialement destinés aux matériels utilisés dans l'industrie, ils mettaient dans l'illégalité la plus complète des milliers d'association pratiquant des activités où l'on utilise ce type de matériel (spéléologie, canyon, alpinisme, escalade, etc...)

Le décret n° 94-689 du 5 août 1994, est venu affiner les choses en fixant le sort qui était réservé à ces matériels de « Sports et Loisirs ». Au terme de ce décret, tous les matériels désignés ci-après, prêtés, loués ou vendus, doivent depuis le 1er juillet 1995, être du matériel normalisé « CE ». Une liste de matériel allant des gilets de sauvetage au parachutes de sécurité est sortie, et dedans se trouve les casques de protection individuelle utilisés en spéléologie. Une instruction du ministère du Travail du 12/07/95 est venue ensuite reporter la date limite de vente des matériels non CE dans les stocks des distributeurs avant le 30 juin 1995, au 30 juin 1996. Donc en théorie, on ne doit plus trouver depuis le 1er juillet 1996 de casque de protection non CE en vente sur le territoire français. Si l'on en trouve, le vendeur ne peut pas le vendre comme un EPI, mais tout au plus comme accessoire pour étendre son linge ou pour faire sa vaisselle ! Cela veut dire aussi qu'à partir de cette date, tous les casques qui sont achetés pour être mis à disposition en club ou en stage doivent être normalisés CE.

Pour ce qui concerne les matériels achetés avant le 30 juin 1995 (les casques en spéléo), l'avis de l'administration n°95-170 du 28/03/95 a clarifié les choses en indiquant que ces matériels ne sont en aucun cas soumis au décret et donc à la norme CE, et de continuer « Il ne doit toutefois pas être perdu de vue que ceux-ci doivent alors impérativement répondre à l'obligation générale de sécurité prévue à l'article L.221-1 du code de la consommation » qui indique qu'ils doivent présenter « la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne portant pas atteinte à la santé des personnes ». En effet avant les normes CE, il n'existait pas de réglementation en matière de normes sur les matériels « Sports et Loisirs », à part le très général « Code de la Consommation ».

On est donc aujourd'hui dans une situation rocambolesque où l'on ne peut prêter aucun matériel à part des casques qui doivent être CE si ils ont été achetés après le 30 juin 1996 ! Cette situation n'étant pas applicable, les ministères concernés (Jeunesse et Sports, Travail, Industrie, Economie) en sont aujourd'hui conscients, ils sont donc en train de plancher pour corriger leur « bourde », afin de sortir les EPI que nous utilisons du Code du Travail et de les intégrer dans le décret de 1994 comme les casques. Il s'agit d'une priorité 1997 du ministère du Travail, on devrait donc voir sortir un décret d'ici quelques temps imposant à tous les autres matériels (en plus des casques) la normalisation CE pour tous les équipements achetés après une date qui serait fixée.

QUE FAUT T'IL FAIRE DU MATERIEL NON CE ?

Pour ce qui concerne le matériel personnel, chacun fait ce qu'il veut tant qu'il ne le prête pas ou ne le donne pas.

Pour ce qui est du matériel mis à disposition et du matériel collectif :

- pour les casques achetés avant le 30 juin 1996, pas d'obligation de CE, on peut donc les garder dans la mesure où ceux-ci répondent aux exigences habituelles de sécurité (code de la consommation) et dans la mesure où ils ne dépassent pas la période limite de garantie de protection fixée par le constructeur.

- les casques achetés après le 30 juin 1996 doivent être CE. On ne devrait d'ailleurs plus voir de casques non CE chez les revendeurs. Il faut respecter la période limite de garantie de protection fixée par le constructeur.

- pour le reste du matériel individuel et le matériel collectif : il n'y pas de décret spécifique qui fixe les règles, par défaut, c'est le code de la consommation qui joue, donc du matériel répondant aux exigences habituelles de sécurité. En revanche il faut être conscient que l'obligation d'achat de matériel normalisé CE va se généraliser à moyen terme (la date sera communiquée dans ces colonnes dès qu'elle sera connue), tenez en compte dans vos achats de matériel neuf !

LES ASSURANCES, LES RESPONSABILITES EN STAGE ET LES NORMES CE

On le savait déjà, mais elle vient encore de le confirmer, l'assurance de la fédération est bien la meilleure dans ce domaine. En effet, notre assureur nous l'a écrit en date du 28/01/97 : « Les dommages corporels ou matériels qui seraient occasionnés par du matériel non normalisé CE sont garantis au titre du contrat. »

Nous le devons à notre président de la commission assurance fédérale, Michel Decobert, qui est le créateur du contrat actuel de l'assurance fédérale. En clair, si à la suite d'un accident occasionné par ou survenu à un assuré FFS, les normes sont mises en cause, toutes les garanties sont acquises y compris « Défense et recours ».

En revanche, si à la suite d'un contrôle administratif en dehors de tout accident, des poursuites étaient engagées, la garantie « Défense et recours » ne peut plus jouer car n'étant pas consécutive à un événement garanti.

Quand aux autres assurances du marché susceptibles de garantir des spéléos, on ne connaît pas leur position vue qu'elle ne l'ont pas encore donnée.

La loi ne concerne que le prêt de matériel. Chaque spéléologue est donc libre d'employer le matériel individuel qu'il veut. Dans le cadre d'un stage, c'est en principe la même chose, si le stagiaire a son propre matériel, et si celui-ci n'est pas CE, c'est son problème, tout comme pour un cadre de stage. Sauf risque grave dû au matériel d'un stagiaire en mauvais état ou inadapté pour lequel le cadre doit réagir, sinon c'est de la non-assistance à personne en danger et cela n'a rien n'a voir avec les normes.

QUELS MATERIELS NE SONT PAS PASSE CE ?

On voit apparaître dans les catalogues des estampillages CE un peu partout. A contrario, d'autres distributeurs ne les indiquent pas et vendent sous le nom de corde, des cordes spéléos qui ne sont pas passées CE sans le dire, et sont au yeux de la norme, de la cordelette. Soyez donc très vigilant quand vous achetez du matériel neuf. Les matériels CE ont le marquage CE sur la notice d'emploi et sur le produit lui même. Et si vous achetez du matériel qui n'est pas passé CE, soyez en conscient, c'est tout. Pour l'instant la seule obligation légale de vente de matériel CE depuis le 1er juillet 1996 concerne les casques.

Certains matériels ne sont pas passés CE pour l'instant :

* les maillons rapides zicral 7GO et le nouveau maillon Petzl Speedy

* les cordes de moins de 9 mm : la 8 mm Béal et la 8,3 mm TSA

* le casque « Vertical » de Petzl n'est pas passé CE. Petzl nous a néanmoins indiqué que ce casque répond à toutes les exigences techniques de la norme CE actuelle sur les casques alpinisme et escalade, mais qu'ils ne l'ont jamais fait passer CE vu qu'ils en arrêtaient la production fin 1995.

En revanche, tous les types de bloqueurs récents Petzl, Kong, etc... ainsi que le descendeur Stop Petzl sont passés CE. Pour ce qui concerne les autres types de descendeurs (simple, rack, huit, etc ...) ceux-ci n'ont pas obligation de répondre aux normes CE pour l'instant, mais cela devrait arriver d'ici quelques temps.

L'IMPLICATION DE LA SPELEO DANS LE SYSTEME DE NORMALISATION

La fédération est, depuis début septembre 96 représentée dans la Commission de l'AFNOR des matériels d'alpinisme et d'escalade, s'occupant de la normalisation des matériels que nous utilisons. Des remarques ont été réalisées sur divers matériels (casques, cordelettes, sangles, etc ...). Remarques qui ont été retenues par l'AFNOR pour les

transmettre au niveau européen. Notre valeur d'expert est enfin reconnue dans notre domaine. En ce qui concerne les casques, la fédération est arrivée à obtenir le retrait de la période limite d'utilisation des casques, pour le remplacer par des conseils d'évaluation de sa durée de vie. Espérons que ces remarques soient maintenant retenues au niveau européen.

De bonnes relations ont été nouées avec les autres fédérations concernées ainsi qu'avec les fabricants de matériels. La plupart des informations administratives ont été reçues par ces canaux.

Pour la norme sur les cordes statiques, nous travaillons avec la Commission Européenne de Normalisation en charge de ces équipements, afin d'adapter la norme aux besoins de la spéléo. Notamment pour pouvoir remonter sur de la 9 mm et pas seulement la descendre ! Le groupe de travail V.G.Norm et le GET ont fait un gros travail d'élaboration d'un cahier des charges définissant les caractéristiques minimales que doit posséder une « corde spéléo légère ». Cela permettrait aux cordes utilisées en spéléo qui ont été écartées de la norme CE de recevoir un label CE sur les recommandations fédérales. L'EFS sort parallèlement des recommandations de règles d'équipement sur corde légère.

Un cahier des charges sur les descendeurs (simple, autobloquant et rack) va être mis au point prochainement suite à des tests chez Petzl afin d'intégrer la descente sur corde de 9 et 8 mm dans la notice d'emploi de ces descendeurs au lieu des 10-12 mm préconisés actuellement. Les bloqueurs, eux sont déjà à 8-13 mm.

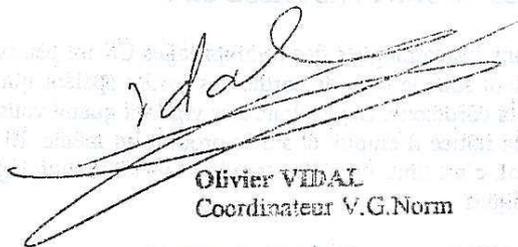
Pour ce qui est des maillons rapides zicral, des tests vont être réalisés chez Petzl et des recommandations devraient être sorties afin de labeliser CE les types de maillons rapides utilisés en spéléo.

Une étude va être réalisée sur l'élaboration d'une norme spécifique casque spéléo (et pas alpinisme) afin que les fabricants intéressés puissent sortir des casques CE mieux adaptées à la spéléo.

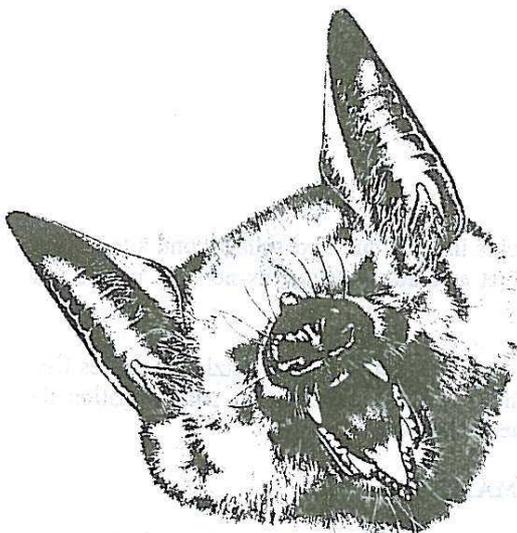
La fédération a impliqué le ministère Jeunesse et Sports dans ce problème afin qu'il résolve les problèmes de mise à disposition de matériel. Des experts de la fédération devraient être mis à disposition du ministère J&S, à sa demande, pour lui apporter les connaissances dans ce domaine lors de réunions interministérielles sur ce dossier.

Si vous avez des questions, remarques ou informations sur les normes européennes en spéléo, n'hésitez pas à les adresser au groupe de travail V.G.Norm.

Meilleures salutations spéléos,



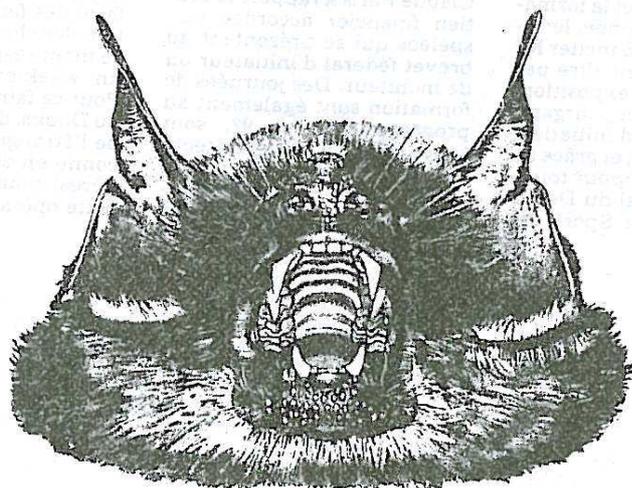
Olivier VIDAL
Coordinateur V.G.Norm



HISTORIQUE DES CONGRES

Extrait des cahiers du CDS n° 9 / FFS.

Année	Lieu (organisateur)	Type	Thème
1939	MAZAMET (S.S.F.)	1er C ?	
1959	CAHORS (C.N.S.)	2ème C	Les argiles des grottes
1960	MARSEILLE (CAF Marseille)	3ème C	Divers
1962	BELFORT (GSPV + ASE)	4ème C	Divers
1963	MILLAU (S.C.Causses)	5ème C	Divers
1964	VALENCE (S.C. Valentinois)	6ème C	Divers
1966	BORDEAUX (S.S.P.B.)	7ème C	Divers
1968	DRAGUIGNAN (G.R.S. Var)	8ème C	Divers
1970	DIJON (S.C. Dijon)	9ème C	Divers
1972	TOULON (C.D.S. 83 + S.C.T.)	10ème C	Pas de colloque
1973	NIMES (C.D.S. 30)	1er Rass	Pas de colloque
1974	PERIGUEUX (S.C. Périgueux)	11ème C	Divers
1975	ALBI (C.D.S. 81 + S.C.A.)	2ème Ras	Pas de colloque
1976	GRASSE (C.D.S. 06)	12ème C	Divers
1977	PERPIGNAN (C.D.S. 66)	3ème Rass	Datation du karst, paléo
1978	THONON (C.D.S. 74)	13ème C	Divers
1979	ISTRES (C.D.S. 13)	14ème C	Divers
1980	CIREY LES BELVAUX (SC Vesoul)	4ème Rass	Pas de colloque
1981	SEYSSINS (C.D.S. 38)	5ème Rass	Le karst
1982	TOULOUSE (C.D.S. 31)	6ème Rass	Pas de colloque
1983	HYERES (C.D.S. 83)	15ème C	Les karsts méditerranéens
1984	CAHORS (G.S. Quercy)	7ème Rass	Les karsts du Quercy
1985	NANCY (LISPEL)	16ème C	Karsto-Archéo-Biologie
1986	LA CHAPELLE EN VERCORS (C.D.S. 26)	8ème Rass	Pas de colloque
1987	SAINT EMILION (CDS 33 + COSIF)	17ème C	A la rencontre des Commissions La Pierre Saint Martin Histoire de la spéléologie française
1988	MILLAU (F.F.S.)		
1989	JAUNAY-CLAN (C.D.S. 86)	9ème Rass	Pas de colloque
1990	CARPENTRAS (C.D.S. 84)	18ème C	Spéléologie et sécurité
1991	MONTPELLIER (C.D.S. 34)	19ème C	Spéleo-Eau
1992	SAINT-GAUDENS (C.D.S. 31)	20ème C	Journées N. Casteret
1993	MONTLIMAR (C.D.S. 26)	10ème Rass	Pas de colloque
1994	ORTHEZ (C.D.S. 64)	21ème C	L'Europe et la spéléologie
1995	ROUEN (C.D.S. 76)	11ème Rass	La spéléologie : A côté des grands karsts
1996	MANDELIEU LA NAPOULE (C.S.R. "T")	22ème C	Quel spéleo pour le XXIème siècle ?
1997	?		



REVUE DE PRESSE

VALDAHON

Les spéléos en assemblée



Claude Paris, le président du CDS, a invité les spéléos à faire connaître leurs actions au public pour valoriser la spéléologie.

Le Comité Départemental de Spéléologie du Doubs (CDS), présidé par Claude Paris de Voujaucourt, a tenu son assemblée générale à l'Espace Ménétrier devant de nombreux adhérents. Il a été accueilli par le groupe spéléologique local de Valdahon « *Le Joyeux Niphargus* » avec à sa tête Raphaël Chabrier.

Le CDS, qui regroupe 236 spéléos représentant 16 clubs dans le département, a lancé depuis 96 une clympiade ambitieuse de projets. Sa politique repose essentiellement sur deux grands axes que sont l'information et la formation. Ainsi, cette année, le comité va continuer à inciter les clubs à se faire connaître par tous les moyens : exposition, forum, conférence, organisation de stage d'initiation. Tout comme en 96, et grâce au soutien de « *Sport pour tous* » du Conseil général du Doubs et de Jeunesse et Sport, les

subventions obtenues seront redistribuées aux clubs organisateurs de manifestations qui auront valoriser la spéléologie.

Formation et protection

Le comité, de son côté, édite tous les ans une plaquette de présentation envoyée à tous les élus du Doubs. De plus, le CDS participe à la publication de l'inventaire du département des phénomènes karstiques.

Autre point clé, la formation. Claude Paris a rappelé le soutien financier accordée aux spéléos qui se présentent au brevet fédéral d'initiateur ou de moniteur. Des journées de formation sont également au programme. Pour 97, sont prévus deux week-ends techniques mis en place par la commission « *enseignement* » du CDS ainsi qu'un week-end

d'initiation à l'archéologie pour éviter, en cas de découverte, toutes mauvaises manipulations.

Mais le CDS a également un rôle de protection des sites. D'ailleurs, une convention a été signée en 96 pour la gestion de deux cavités au Bournois (près de l'Islesur-le-Doubs) entre la commune concernée et une association foncière. L'objectif sera donc dans les mois à venir de maîtriser les accès aux cavités en redonnant leurs aspects originels et en améliorant la sécurité. Mais les spéléos veilleront au respect des lois (comme l'interdiction de faire des feux) et à la protection des chauves-souris. Dans ce même esprit, sera organisé un week-end de nettoyage. Pour ce faire, tous les spéléos du Doubs, de France et même de l'étranger (le Bournois est connu en dehors de nos frontières) pourront participer à cette opération.